



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 79492

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences budgétaires de l'opération Sentinelle pour les collectivités territoriales. En effet, le 29 décembre 2014, le Conseil constitutionnel a validé la diminution de 3,7 milliards d'euros de dotations globales de fonctionnement allouées aux communes pour 2015, venant s'ajouter à la baisse de 1,5 milliard d'euros de 2014. De plus, suite aux attentats parisiens de janvier 2015, le niveau d'alerte maximal du plan Vigipirate a été déclenché. Le budget de la mobilisation intérieure de 10 500 militaires dans un but préventif et de protection des points sensibles du territoire dans le cadre de l'opération Sentinelle s'élève à un million d'euros par jour. À Saint-Maur-des-fossés, ville de sa circonscription, sa mise en place et son maintien coûtent mensuellement 92 000 euros, comprenant heures supplémentaires et location du matériel. Il lui demande d'indiquer les intentions du Gouvernement pour dédommager les communes des dépenses engagées dans le cadre du plan Vigipirate opéré pour le compte de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79492

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3545

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)